

FAQ – Nouveaux programmes de langues vivantes

1. *Devons-nous absolument choisir un objet d'étude parmi les trois propositions ?*
Les objets d'étude sont donnés à titre indicatif. Il est possible de choisir parmi les propositions mais aussi de formuler ses propres objets d'étude, pourvu qu'ils servent l'axe culturel concerné. L'essentiel est d'élaborer une problématique par séquence qui invite vos élèves à réfléchir, communiquer, se cultiver et développer leurs compétences culturelles.
2. *Devons-nous respecter un ordre pour les axes ?*
Non. La progression est laissée à l'appréciation de chaque professeur, dans le cadre du travail mené en équipe.
3. *Combien d'axes doit-on étudier par an ?*
En sixième, il faut traiter les **5 axes** pendant l'année.
De la cinquième à la terminale, il faut traiter **au moins 5 des 6 axes**. **Le 6^{ème} axe**, spécifique à chaque langue, est obligatoire.
4. *Peut-on n'étudier qu'un seul objet d'étude par axe si on parvient à travailler les 6 axes attendus ?*
Oui, les objets d'étude / ressources proposés en complément des nouveaux programmes ([pour le collège](#) et [pour le lycée](#)) le sont à titre indicatif. Il s'agit bien d'étudier au moins 5 des 6 axes, dont le dernier obligatoirement.
5. *Peut-on entrecroiser les axes, les travailler de façon transversale ?*
Oui, il est tout à fait envisageable de croiser deux axes dans la même séquence, dans la mesure où la problématique choisie le justifie. L'axe 6, spécifique à chaque langue, pourrait ainsi constituer le fil rouge de plusieurs séquences.
6. *Ce nouveau programme débouchera-t-il sur des épreuves finales sur le cycle terminal ?*
A ce jour, aucune information n'est donnée à ce sujet.
7. *De nouvelles grilles d'évaluation vont-elles être mises en place ?*
Non, les grilles existantes sont toujours en vigueur, adossées au CECCR. Il convient de choisir le palier adapté au niveau visé (par exemple le niveau A1+ en 6^e en LVA et le niveau A2+ en 2^{nde} pour la LVB).
En collège, on pourra s'appuyer sur les repères annuels de progression ou les attendus de fin d'année. Les nouveaux programmes fournissent également des descripteurs pour chaque palier, et chaque palier intermédiaire (A1+, A2+...), dans chaque activité langagière. Pour rappel, une note chiffrée est élaborée en évaluant la maîtrise des compétences et le palier atteint.
8. *Dans le cadre des évaluations écrites de compréhension de l'oral et compréhension de l'écrit, le français reste-t-il la langue de restitution ?*
Si lors d'une évaluation, les textes laissent la possibilité d'une restitution en français, nous rappelons néanmoins que lors des entraînements aux activités langagières de réception,

la restitution doit être réalisée en langue cible afin d'exposer au maximum les élèves en langues vivantes.

9. *En termes de productions écrites évaluées ou non, quel est le nombre de lignes ou de mots maximum attendu ou recommandé ?*

Il n'y a pas de préconisations à ce sujet. Chaque professeur est libre de formuler les consignes de ses évaluations en s'adaptant au niveau de classe visé.

10. *Peut-on changer certains éléments culturels dans chaque axe ?*

L'intitulé des axes ne saurait être modifié. Toutefois, chaque professeur est libre d'y inscrire l'objet (ou les objets) d'étude qu'il souhaite à travers une problématique axée sur la réflexion et la culture.

11. *Doit-on privilégier une progression grammaticale ou thématique ?*

La priorité reste l'entrée par **la culture**, les compétences linguistiques étant au service de la réflexion et de la communication autour de la problématique retenue.

12. *L'expression "tâche finale" est-elle remplacée par l'expression "projet final" ? Pourquoi ?*

C'est le concept de « projet pédagogique » qui est privilégié dans les programmes. Il englobe la notion de « tâche finale » et renforce « la notion de cheminement jusqu'à atteindre les objectifs d'apprentissage » (cf. p.5 du Préambule du *Programme d'espagnol pour les classes de lycée général et technologique*)

13. *L'utilisation de l'IA est préconisée. Sous quelles formes ?*

La lecture du cadre d'usage de l'IA en éducation peut être un outil permettant d'alimenter la réflexion sur le sujet. Des pistes d'utilisation sont disponibles sur les sites académiques de LVE.

14. *Le manuel ne sera pas changé l'an prochain. Est-ce grave ?*

Non, l'important est d'adapter les séquences aux nouveaux programmes, qui reprennent pour moitié les axes des anciens programmes au lycée.

15. *Comment prendre en compte la démarche plurilingue ?*

Les chapitres du Volume complémentaire du CECR de 2022 qui traitent de ce sujet peuvent être consultés à la page 28 et à la page 164.

16. *Combien de séances en moyenne peut-on consacrer à un objet d'étude ? Et combien pour 2 objets d'étude pour 1 axe ?*

Il est difficile de déterminer un nombre précis de séances. Cependant, si l'on considère le nombre d'heures de cours hebdomadaires, le nombre de semaines et le nombre d'axes à traiter, il paraît nécessaire de concevoir des séquences relativement courtes, axées sur une problématique précise et ancrée dans l'aire culturelle du ou des pays dont on étudie la langue. Cela permet de recentrer les objectifs et d'éviter le piétinement que peut générer une séquence trop longue.

17. Quand nous évoquons l'objectif de la séquence, parlons-nous de tâche finale, de projet final ?

Ce sont des notions différentes. Les « objectifs » sont les compétences culturelles, linguistiques, pragmatiques (développées en pages 3 et 4 des programmes) à faire acquérir aux élèves tout au long de la séquence, de manière progressive et graduée. Le « projet final », s'il existe, proposera une production concrète qui mobilise les compétences travaillées lors de la séquence, notamment la compétence culturelle, et permet d'en évaluer le niveau d'acquisition.

18. Est-il possible dès cette année d'appliquer les nouveaux programmes pour les niveaux qui ne sont pas encore concernés ?

Il est possible d'aborder dès cette année une thématique annoncée dans les nouveaux programmes, pourvu de s'assurer que la séquence est bien ancrée dans les axes / repères culturels actuels de la classe concernée. Par exemple, en collège, il serait envisageable d'élaborer une séquence autour de l'engagement des artistes contre le pouvoir qui, dans les nouveaux programmes de 3^{ème}, correspondrait au cinquième axe "Formes de l'engagement", objet d'étude n° 3. Ce type de séquence serait aux confins de deux axes actuels, à savoir "**LANGAGES** - Art et société : engagement de l'artiste, art et représentations du réel, art reflet de la société" et "**RENCONTRES AVEC D'AUTRES CULTURES** - Repères historiques - Patrimoine historique et architectural."

19. Peut-on avoir des clarifications sur la médiation ? Doit-on évaluer la médiation ?

Concernant la médiation, les nouveaux programmes apportent des clarifications concernant cette activité langagière. Pour n'en citer qu'un passage (page 9) : « En 6^e, la médiation est essentielle puisqu'elle est au cœur de toute communication et contribue au développement de compétences transversales. Au-delà de sa dimension linguistique, la médiation implique nécessairement une forme de décentrement, d'ouverture d'esprit et d'empathie par rapport à l'autre. La médiation repose donc sur la capacité à écouter l'autre, à prendre en compte ce qu'il exprime et à le comprendre.

Répéter, reformuler, exprimer un point de vue, informer, prévenir, présenter, exposer, expliquer, expliciter, rendre compte, résumer, reformuler, traduire, etc., sont des activités de médiation linguistique qui ont toute leur utilité et prennent tout leur sens au sein de pratiques de travail collaboratif lors des activités en interaction orale et écrite. »

Les enseignants qui souhaiteraient aller plus loin pourront se reporter au Volume complémentaire du CECR de 2022.

En ce sens, la médiation a toute sa place lors des activités d'entraînement en ce qu'elle contribue à l'articulation nécessaire entre les activités de réception et les activités d'expression. Il n'est pas attendu qu'elle fasse l'objet d'évaluations finales spécifiques.